

Dans l'audiovisuel, « le principe concessions contre obligations n'est plus pertinent »

Olivier Bomsel : « Ce que changent profondément Internet, c'est que les récits au présent sont disponibles sur mille supports captant l'attention instantanée »

A l'heure où le secteur des médias se cherche de nouveaux modèles et que s'enclenche une convergence avec les grands acteurs des télécoms, Olivier Bomsel, directeur de la Chaire d'Economie des Médias et des Marques de l'Ecole des Mines depuis 2009, analyse la transformation d'un marché paralysé par la réglementation.

Que vous inspire le rachat d'un des plus gros producteurs français, Newen, par la plus importante chaîne de télévision de l'Hexagone, TF1 ?

C'est un pari sur l'avenir. Il consiste à poser que les actifs de la télévision ne peuvent se limiter à la concession des fréquences hertziennes. Les bilans des diffuseurs doivent évoluer vers la détention de catalogue, induisant la possibilité de les exploiter sur de multiples supports et de les exporter pour alors « avancer sur deux jambes ». D'un côté, un outil de distribution sur le marché national, de l'autre un outil d'accumulation d'actifs de long terme. Jusqu'ici, le secteur dissociait ces deux catégories d'actifs : les fréquences hertziennes étaient données en concession contre des obligations de financement ; celles-ci profitaient à des producteurs qui conservaient la propriété des œuvres. Les décrets Tasca de 1998 ont fixé les ratios inversés aux producteurs indépendants : ainsi 75% des montants versés par les chaînes financent les droits de producteurs indépendants. Le problème, c'est que lorsque le marché de la télévision cesse de croître, les producteurs continuent d'accumuler des droits alors que la valeur des actifs des télévisions (les concessions hertziennes) diminue.

Pourquoi les choses basculent-elles ?

Parce que le modèle de la télévision vieillit. Internet a permis une sorte d'éclatement du noyau familial, attirant les jeunes générations vers des écrans situés dans leur chambre. Le jeu vidéo, les séries, largement accessibles grâce au piratage, ont changé le rapport au temps, au « programme » institué par la télévision. L'arrivée de Netflix en 2014 a cristallisé l'idée que la télévision et ses soirées programmées n'étaient plus le seul vecteur de diffusion des fictions. L'enchaînement d'épisodes regardés en temps choisi se substitue au programme familial. Certes, la télévision a pu délinéariser ses programmes pour s'adapter à cette demande, mais, pour les chaînes en clair, cette offre est bien moins rentable : le consommateur y est moins enclin à supporter la publicité. L'ensemble de ces phénomènes concourt depuis trois ans à faire baisser le temps passé devant la télévision : l'attention moyenne par individu tourne autour de 3 heures 15, il est de plus de 4 heures pour les plus âgés, mais de moins de deux heures pour les jeunes. Cette dispersion n'existait pas autrefois. Ces phénomènes ont eu pour effet de dévaluer les concessions hertziennes, jusqu'ici l'actif principal des chaînes de TV.

Comment les chaînes peuvent-elles réagir ?

Elles n'ont eu d'autres choix que de désinvestir de la télévision pour investir dans le e-commerce ou le football, comme M6 le fait avec les Girondins de Bordeaux, ou d'accumuler des liquidités, comme TF1, dans l'attente d'une évolution de la réglementation. Dans les deux cas, et à partir du moment où le cadre réglementaire ne permet pas aux chaînes d'investir pour l'export, c'est toute la création qui y perd. Nous avons publié en octobre 2014 une étude sur l'impact de l'arrivée de Netflix. Celle-ci montrait que pour les œuvres de télévision, 70% du financement étant corrélé au chiffre d'affaires des chaînes. Si celui-ci diminue, les montants diminuaient mécaniquement. Or, la télévision française est devenue un marché

déclinant où tous les acteurs perdent, à moins, s'ils sont producteurs, que leur part de marché n'augmente. Certains en ont pris conscience et ont décidé d'anticiper l'évolution de la réglementation. C'est ainsi que Canal+ à travers son studio a racheté des parts de société de productions étrangères et que TF1 a racheté un des plus gros producteurs français. Si dans l'état actuel des choses, la consolidation de cette acquisition est limitée car TF1 est toujours contrainte d'acheter 75% de ses œuvres à l'extérieur, la chaîne a maintenant la possibilité de développer des productions en interne, de les vendre à d'autres et d'exporter dans une activité génératrice de catalogue. Le rapprochement de Bouygues et Orange, notamment grâce à son bouquet OCS, peut également lui ouvrir des possibilités. Le tout dans un système réglementaire qui n'a pas bougé.

Que préconisez-vous pour permettre l'émergence de champions français, que le ministre de la Culture appelle de ses vœux ?

Il faudrait remettre l'ensemble du système à plat. Le principe concessions contre obligations n'est plus pertinent. Les fréquences devraient être payantes, comme dans la téléphonie, avec des quotas de diffusion comparables aux obligations de couverture des télécoms. Ceux-ci créeraient des besoins de production laissant au marché, modulo des règles souples, le soin de s'organiser. Mais, il s'agit là d'une situation d'arrivée. Pour y parvenir, il faut changer les règles de propriété, y compris celles de concentration, sanctuarisées par la trajectoire institutionnelle du secteur.

Comment les contourner, voire les supprimer ?

C'est difficile car l'Etat, en fixant les règles du secteur a figé la distribution des droits de

« Internet a permis une sorte d'éclatement du noyau familial, attirant les jeunes générations vers des écrans situés dans leur chambre. Le jeu vidéo, les séries, largement accessibles grâce au piratage, ont changé le rapport au temps »



CATHERINE HÉLIE

propriété. C'est un sujet épineux. Qu'il s'agisse des taxis, des notaires ou des paysans de Notre-Dame-des-Landes, dès qu'il s'agit d'exproprier, la fronde n'est jamais loin. Si l'enjeu d'une réforme est de changer les règles de propriété, tous ceux qui ont vocation à être spoliés vont l'anticiper de mille manières pour dissuader le politique d'aller au bout. Nous sommes dans cette situation. Ce dossier est à ce point sensible qu'il ne peut être traité en fin de mandat présidentiel. Il faut attendre un contexte sans enjeu électoral pour écarter les postures et inciter les acteurs à accepter d'autres règles. Mais il faut aussi trouver des solutions acceptables par les acteurs les plus menacés.

France Télévisions a récemment négocié avec les producteurs que sa part de production dépendante soit au même niveau que ses concurrents. Cela peut-il permettre à l'entreprise publique de mieux exploiter ses fictions ?

Cette avancée est un début mais pas la transformation profonde du dispositif. France Télévisions demeure une firme sans capital, budgétisée à l'année par la loi de finance, comptabilisant l'acquisition de programmes comme des dépenses de fonctionnement. Or, et ceci vaut pour toutes les chaînes, il y a un enjeu crucial à pouvoir transformer une part des dépenses de fonctionnement en capital ou en investissement. L'évolution des relations entre France Télévisions et les producteurs montre que ceux-ci ont compris qu'il était de leur intérêt que le donneur d'ordres ait plus de latitude dans ses achats. Cela signe le début d'une transformation de l'écosystème de la production. Un autre signe auquel nous sommes attentifs concerne la concentration de producteurs dont la croissance surperforme celle du secteur. Un constat pénible pour les diffuseurs, puisque ce sont eux qui la financent au détriment de la leur propre. L'achat de Newen par TF1 intervient dans ce contexte.

Rapprochement Altice-NextRadioTV, synergies possibles entre Orange et TF1... Ces mouvements de convergence des médias vous semblent-ils inévitables ?

Ce sujet est un serpent de mer depuis l'époque où Jean-Marie Messier dirigeait Vivendi. Je ne crois pas à la notion de convergence en soi. En revanche, les médias produisent et distribuent des récits et ceux-ci ont des caractéristiques, pour utiliser un mot pompeux, *chronotopiques*, inscrits dans des espaces-temps. Certains récits, comme les informations ou le sport, sont au présent. Les programmes de télévisions groupent ce type de programmes avec des récits au passé, comme les reportages ou les fictions. Ce que changent profondément Internet et la *délinéarisation*, c'est que les récits au présent sont disponibles sur mille supports captant l'attention instantanée, tandis que les récits au passé peuvent se consommer en temps choisi. De là un dégroupage des programmes de la télévision qui est au cœur de la fragilisation de son modèle. Quand Patrick Drahi rachète des médias de news, c'est parce qu'en réalité les télécoms sont relativement bien adaptées à la diffusion des récits au présent. Il peut exister une complémentarité. C'est également le cas avec le sport qui se regarde en direct. Le rachat des droits du championnat anglais de football par Altice présente une certaine cohérence. Reste à savoir comment il fera pour monétiser cet achat, qui apparaît encore très intuitif.

Interview
Cyril Lacarrière
@cy_lacarriere

Infolio

Bernard Quiriny

Le retour de Caliméro



PAUVRE EDOUARD LOUIS. On lui en fait, des misères. Succès monstre en 2014, son premier roman, *En finir avec Eddy Bellegueule*, racontait ses tourments d'homosexuel en butte à l'hostilité de sa famille, des Picards pauvres dépeints comme des ploucs dégénérés. Monté à Paris, Louis est devenu un intellectuel brillant, signataire de tribunes dont une fameuse où il appelait à boycotter les « Rendez-vous de l'histoire » à cause de la venue de Marcel Gauchet, ce « militant de la réaction » (*sic*). Hélas, tout le monde ou presque a raillé le sectarisme de cette excommunication grotesque, rédigée dans un jargon foucaldo-bourdieu sien ridicule.

Et voici que de nouveaux malheurs l'accablent, ainsi qu'il l'explique dans son nouveau roman, *Histoire de la violence*. Un soir de Noël, comme il garait son Vélip', un inconnu lui a proposé de coucher avec lui. D'abord hésitant, Edouard Louis l'a ramené chez lui. Las ! L'affaire faite, son partenaire l'a tabassé, violé et dépouillé. Méaventure sordide que Louis raconte dans ses moindres détails selon un dispositif pour le moins tarabiscoté : la moitié de l'histoire est racontée par lui, l'autre par sa sœur qui la répète à son mari tandis que lui écoute derrière la porte (!).

Magasin à clichés. De là des phrases emberlificotées, à l'exemple l'*incipit* où je vous laisse compter les *qui* et les *que* : « Je suis caché de l'autre côté de la porte, je l'écoute, elle dit que quelques heures après ce que la copie de la plainte que je garde pliée en quatre dans un tiroir appelle la tentative d'homicide, et que je continuais d'appeler comme ça, faute d'autre mot, parce qu'il n'y avait pas de terme plus approprié à ce qui est arrivé et qu'à cause de ça je traîne la sensation pénible et désagréable qu'aussitôt énoncée, par moi ou n'importe qui d'autre, mon histoire est falsifiée, je suis sorti de chez moi et j'ai descendu l'escalier. » La sœur, elle, s'exprime en petit-nègre, une faute par phrase. C'est connu, les pauvres parlent ainsi. Le magasin à clichés d'Edouard Louis est bien fourni ; il est sociologue, voyez-vous.

Autre exemple, les flics sourient d'un air entendu quand il révèle que son agresseur est kabyle ; la police est raciste, c'est connu, non ? Quant aux intellectuels, ils se promènent toujours avec un livre ; la preuve, Louis trimballait Nietzsche et Claude Simon sous le bras quand l'autre l'a accosté. Aussi, ils théorisent tout ; au moment de relire son PV d'audition, Louis songe ainsi que « l'inclusion est la condition de l'exclusion, enfin, pas vraiment, peut-être que l'exclusion précède l'inclusion ». On ne sait pas bien ce que ça veut dire, mais c'est sûrement très intelligent. Edouard Louis, au fond, c'est un mélange de Caliméro, de Christine Angot et de Pierre Bourdieu : de l'autofiction victimaire assaonnée de charabia philosophique, servie sur un ton sentencieux d'où toute distance est absente. wwQuant à l'humour, rien n'est plus étranger à sa manière. Ce qui n'empêche pas le livre d'être comique, involontairement.

Edouard Louis
Histoire de la violence
ROMAN

Histoire de la violence, d'Edouard Louis (Seuil, 230 p., 18 €)